

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes - 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 8 octobre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept octobre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Aurélien GENAITAY et M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Bruno LESAIGE, et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Sonia HUBY à Hervé DREUSLIN et Isabelle LE GOUEVEC à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. Joël LORAND.

2019-10-17/02 – INTERCOMMUNALITÉ : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DESTINATION DE BROCÉLIANDE

Vu l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire 2019/018/YvP du 12 février 2019 et 2019/104/YvP du 16 juillet 2019 ;

Vu le projet de statuts du syndicat mixte fermé Destination Brocéliande ;

Vu le Schéma régional du tourisme, la mise en place des Destinations touristiques depuis 2012 et la dynamique impulsée en 2018 visant à passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée pour le développement du tourisme breton ;

Monsieur le Maire expose :

Destination Brocéliande est un espace de projet qui rassemble cinq intercommunalités : Ploërmel communauté, De l'Oust à Brocéliande communauté, Montfort communauté, Communauté de communes de Brocéliande et Communauté de communes Saint-Méen Montauban. La Région Bretagne assure une coordination des Destinations touristiques pour lesquelles elle demande à chaque territoire de désigner un (ou plusieurs) structure(s) facilitatrice(s) et, à minima, de développer ensemble un site internet unique de marketing et de promotion.

Organisation actuelle :

En matière d'organisation, Destination Brocéliande dispose aujourd'hui :

- d'une coopération politique, avec un Conseil de Destination composé de 18 élus représentants les 5 EPCI, le Pays de Brocéliande pour la partie Ille-et-Vilaine et le Pays de Ploërmel pour la partie morbihannaise de la Destination
- d'un comité technique composé des 2 structures facilitatrices (Pays de Brocéliande et de Ploërmel) et de l'ensemble des offices de tourisme

Les décisions concernent :

- L'élaboration de la stratégie de développement touristique intégrée et sa mise en œuvre (mise en cohérence)
- La définition et le suivi de la stratégie de communication
- La promotion de l'offre de la Destination (site internet unique)
- La validation des appels à projets régionaux

Cette organisation a notamment permis pendant 5 ans d'installer progressivement le concept de Destination touristique, d'apprendre à se connaître, de développer un site internet unique de promotion de l'offre et une stratégie commune de communication.

Vers une nouvelle étape de coopération :

Après plusieurs années de réflexions et d'actions communes à l'échelle du territoire, la Destination Brocéliande a défini une stratégie de développement touristique intégrée, comme sont amenées à le faire l'ensemble des autres Destinations bretonnes. Celle-ci n'a pas vocation à s'imposer aux stratégies des acteurs locaux (publics et privés) mais à les coordonner pour en maximiser l'efficacité. De fait, elles sont intégratrices de l'ensemble des stratégies existantes et d'actions transversales profitant à tout le territoire, de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Cette stratégie s'articule autour de cinq axes stratégiques d'actions :

- Axe 1 - Scénariser la Destination Brocéliande à travers 4 univers imaginaires
- Axe 2 - Favoriser l'accès au territoire et le rayonnement au sein de la Destination
- Axe 3 - Consolider et mettre en réseau l'offre touristique autour des filières techniques en cohérence avec les univers imaginaires
- Axe 4 - Élaborer un mix marketing adapté à la promesse de la Destination
- Axe 5 - Faire évoluer la gouvernance au service de la promesse et des univers imaginaires

L'approbation par les cinq conseils communautaires d'une stratégie globale de développement touristique d'échelle Destination engage à renforcer les actions partenariales en matière de développement touristique et à optimiser une gouvernance et une organisation qui manquent aujourd'hui de lisibilité et de fluidité.

Sur proposition des cinq Présidents de Communautés de communes correspondant au territoire de Destination Brocéliande, le Conseil de Destination a validé le 5 juillet 2018 le projet de création **d'une structure unique de gouvernance pour la Destination Brocéliande** ayant pour mission la promotion de la Destination, la coordination et le suivi stratégique de développement touristique de la Destination ainsi que la réalisation de missions pour le compte de ses membres.

Par délibérations 2019/018/YvP et 2019/104/YvP, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban a adhéré au syndicat mixte fermé Destination Brocéliande et a approuvé les projets de statuts.

Conformément à l'article 5214-27 du Code général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat intercommunal est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres.

L'adhésion sera effective en cas de majorité qualifiée des communes favorables : Soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale, avec, de plus, l'accord obligatoire des communes comptant plus du quart de la population totale de l'EPCI (pour les syndicats), ou l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse, si celle-ci est supérieure à un quart de la population totale de l'EPCI (pour les EPCI à fiscalité propre).

Les textes ne prévoient pas de délai pour délibérer. En conséquence, il ne sera pas possible de considérer que l'avis de la commune est favorable dans le cas d'une absence de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur l'adhésion de la Communauté de Communes Saint Méen-Montauban au nouveau syndicat mixte fermé Destination Brocéliande.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

